

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2011

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
Mme	DREYER	Véronique	conseillère
MM.	JAEGY	Sébastien	conseiller
	LERCH	Christophe	conseiller
	BRETA	Christian	conseiller
	COMPERE	Jean-François	conseiller
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère

Absents excusés : M. ERNY Michel (procuration à Mme Christiane BRECHBIEHL)
– Mme ROTHRA Marie-Jeanne (procuration à Mme Véronique DREYER)

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 30 mai 2011
2. Délibération pour amendements rue du Stoerenbourg :
 - a. Réfection route ;
 - b. Eaux pluviales
3. Achat d'un ordinateur pour l'école maternelle
4. Achat d'un radar pédagogique
5. Subvention pour les conscrits
6. Décisions modificatives
7. Divers

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, monsieur le Maire fait le point sur différents sujets d'actualité :

- situation des entreprises locales GPV et Hydra : ces deux entreprises sont en dépôt de bilan et attendent le jugement des tribunaux pour la suite des évènements. Plusieurs de nos concitoyens sont directement touchés par ces tristes évènements industriels.

La communauté de communes de Saint-Amarin, sollicité pour le dossier Hydra, va acheter les bâtiments de l'entreprise ceci pour amener de la trésorerie au futur acquéreur et ainsi lui faciliter la reprise.

Monsieur le maire souhaite vivement que ces deux entreprises puissent être sauvées et maintenir les emplois dont notre vallée a tellement besoin.

Monsieur le Maire :

- a salué la fête des voisins à l'impasse Steinmatten du 14 juillet et félicite les organisateurs ;
- fait part aux conseillers de l'excellent travail réalisé par les jeunes au titre d'emplois vacance ;
- fait part de l'avancement de la construction du dépôt de sel réalisé en rondins de bois. Ce travail est assuré par les bénévoles, Bernard Grob, Jean Herrgott, Jean Hansberger, et M. Broll. Ils ont tous déjà consacré de nombreuses journées à cette œuvre ;

- remercie vivement les personnes qui ont récemment embellies l'entrée du village ;
- fait part du prochain bulletin communal qui sera distribué d'ici fin juillet et remercie bien sincèrement l'équipe de rédaction : Pierre Guillemain, Christiane Brechbiehl, Marie-Jeanne Rothra et Jean-François Compère.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MAI 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 mai 2011.

2. DELIBERATION POUR AMENDEMENT CONCERNANT LA REFECTION DE LA RUE DU STOERENBOURG

a) Réfection de la route

La réfection de la route du Stoerenbourg est dorénavant terminée.

L'entreprise Royer a été retenue suite à un appel d'offre. Le montant du marché était de 83 055 € HT.

La réalisation des travaux a nécessité, d'avantage que prévu, de matériaux de concassés pour le reprofilage de la chaussée et les accotements. Ce surplus a engendré une plus value de 9.6 % soit 7 995 €.

Le conseil municipal, après avoir eu toutes les explications, approuvent à l'unanimité ce dépassement de facturation.

b) Traitement des eaux pluviales

La tranche des travaux concernant les eaux pluviales avait également été attribuée à l'entreprise Royer pour un devis de 19 499.50 € HT.

Ces travaux, durant leur réalisation, ont fait l'objet de modification (pose de fil d'eau et pose de regard en prévision de futures extensions du réseau communal).

Le devis initial a ainsi été dépassé de 3 215.25 € HT. Le conseil municipal, après avoir eu toutes les explications, approuvent à l'unanimité la facture pour un montant de 22 714.75 € HT.

3. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE

Suite à la fermeture d'une classe primaire, les élèves du CP seront scolarisés à l'école maternelle.

Sur demande de Mlle Dateu Caroline, professeur d'école en charge de l'école maternelle, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'achat d'un ordinateur portable pour un montant total de 805 € TTC. Cet équipement informatique facilitera la tâche à l'enseignant et permettra aux élèves de profiter des moyens modernes mis à la disposition des écoles.

4. ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Après un accord de principe en date du 30 mai 2011, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat d'un radar pédagogique pour un montant de 3 130 € HT.

Cet équipement sera installé à l'entrée du village. Un pack statistique permettra d'analyser tous les passages devant l'appareil (nombre de passage, vitesse et horaire).

Le conseil municipal espère vivement que cet investissement aidera les récalcitrants au code de la route à respecter la vitesse raisonnable de 50 km/heure.

5. SUBVENTION POUR LES CONSCRITS

Cette année les conscrits de notre village ont réussi un ouvrage hors du commun. Lors de la crémation du bûcher qui a eu lieu le 25 juin, ils ont offert une belle fête à nos concitoyens avec un magnifique feu d'artifice.

La place du bûcher ainsi que le chalet ont été soigneusement rangés et nettoyés après la fête.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 370 €.

6. DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à un retour de la trésorerie, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour le compte suivant (concerne la facture du plan de mise en accessibilité) :

- Cpte 204151 + 750.-
- Cpte 2313 - 750.-

Le conseil municipal accepte cette modification.

7. DIVERS

Remerciements : suite aux versements de subvention, Monsieur le Maire donne lecture de remerciements (CIFA et Association St Vincent de Paul).

Information : Monsieur le Maire informe les conseillers de la visite de Madame la Sous-préfète en mairie le vendredi 22 juillet à 9 h. Les conseillers y sont cordialement invités.

Séance levée à 21h15.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
DREYER	Véronique	Conseillère Municipale	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	Absent excusé. Proc. à Mme Brechbiehl
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	

BRETA	Christian	Conseiller Municipal	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	Absente excusée. Proc à Mme Dreyer
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	